

Projet médical hôpital de jour en addictologie SSRA Ty Yann

1. Activités et missions

1. Activités de la structure

Le Service de Soins Médical et de Réadaptation Addictologique (SMRA) de la FONDATION ILDYS est un établissement SMR spécialisé dans la prise en charge des affections liées aux conduites addictives.

Il est autorisé pour une activité d'hospitalisation à temps complet à hauteur de 45 lits, autorisation initiale, renouvelée le 24 juillet 2014 avec prise d'effet le 01 août 2015 pour 5 ans. Le SMRA a été autorisé le 26 juin 2015 avec une ouverture effective le 01 septembre 2016 pour une activité de soins de suite et de réadaptation à temps partiel (hospitalisation de jour et de nuit, par transformation de 5 lits d'hospitalisation à temps complet). Renouvellement des autorisations le 06 août 2019.

Le SMR en addictologie a donc une capacité de 40 lits d'hospitalisation à temps complet et de 5 places d'hospitalisation à temps partiel.

Il s'agit donc ici d'une proposition de prise en charge de 5 places en HDJ de façon concomitante à la prise en charge en HDN. Le but étant de maintenir 40 lits d'hospitalisation HC et 5 lits d'HDN.

2. Les missions de l'Hôpital de jour

L'hospitalisation à temps partiel de jour a pour but la consolidation de l'abstinence, la stimulation et la remédiation neurocognitive, la réinsertion psychosociale et concerne des patients en situation de formation professionnelle, d'insertion sociale, de reprise en emploi ou d'emploi et qui sont encore fragiles ou les patients présentant une ou plusieurs atteintes cognitives persistantes rendant difficiles leur réinsertion à la suite de la cure et de la postcure et nécessitant de ce fait une présence à temps partiel pour des soins de suite et de réadaptation.

Il s'agit également d'éviter une rupture pour le patient avec son milieu professionnel, familial, scolaire et social.

Le recours à l'hospitalisation de jour intervient à la suite d'un séjour en hospitalisation Complète, notamment après un séjour au SMRA.

Un projet thérapeutique individuel est défini pour chaque personne et comprend un suivi individuel, médical, psychologique, de rééducation, soignant, avec accueil, relation d'aide et d'écoute et le cas échéant social pour l'accompagnement dans les démarches.

L'Hôpital de jour est une structure intégrée dans la filière addictologique des territoires de santé n°1 et 2.

Le programme thérapeutique de l'hôpital de jour addictologie du SMR Addictologie de Ty Yann répond à un programme d'éducation thérapeutique adossé à celui validé de l'hospitalisation complète.

3. Objectifs :

- a. **Prise en charge cognitive (bilan, remédiation, orientation) de patients présentant une altération cognitive avérée, repérée au décours de la prise en charge**
- b. **Maintien de l'abstinence, prévention de la rechute, réhabilitation psychosociale, facilitation de la réinsertion sociale et professionnelle.**
- c. **Sortie progressive des soins de rééducation afin d'éviter une rupture brutale pour les patients le nécessitant**
- d. **Nécessité de prise en charge rééducative longue, en attente de transfert vers consultation ambulatoire**

4. Conditions techniques et professionnelles

- a. Nombre de places : 5 places d'htp journée, soit 10 venues, patients demi-journées, modulation annuelle avec HDN, groupes ouverts.
- b. Patients en sortie de soins en HC, notamment de SMRA, abstinents.
- c. Arrivée possible en VSL des patients en ALD vivant dans les 50 kms.
- d. Ouverture de l'HTP- HDJ cinq demis journées par semaine.
- e. Ethylo test à l'arrivée avec mise à l'écart/surveillance et RAD en cas d'éthylo test positif, réévaluation d'équipe et possibilité de fin de projet.
- f. Projet individualisé pour chaque patient, défini lors de la consultation médicale de préadmission et validé en consultation d'admission.
- g. Par exemple, en sortie progressive de soins : quatre demis journées par semaine la première semaine, puis 2 demis journées la semaine suivante, et 1 demi-journée la dernière semaine ; En PEC troubles cognitifs 5 demis journées la première semaine, 3 la semaine suivante et 2 la dernière semaine ; en maintien de l'abstinence : 5 demis journées la première semaine, quatre demis journées la semaine suivante et trois demis journées la dernière semaine.
- h. Cycles de 3 semaines éventuellement renouvelable deux fois.
- i. Profils patients : Patients présentant des addictions avec ou sans substance, prioritairement après un séjour de postcure, sinon une cure et une période d'abstinence d'au moins un mois, stabilisés sur le plan somatique et psychologique, nécessitant une aide complémentaire (non pourvue par l'HDN) permettant une sortie de soin progressive, une prise en charge de troubles cognitifs pour restauration ou compensation, une réinsertion sociale, familiale, une reprise en main de leur logement, de leur emploi de jour ou de nuit, l'administration de traitement onéreux addictologique etc...
- j. Partenaires : structures addictologique du territoire TS1 : CSAPA, ADI, CSA, Clinique Pen An Dalar, Clinique de l'Iroise, Clinique Kerfriden, Ker Digemer.
- k. Parcours patient type :

- En sortie de séjour de SMRA, indication médicale et orientation après test de repérage cognitif selon le projet personnalisé.
- En sortie de cure « longue », après abstinence 1 mois. Orientation par médecin addictologue après remplissage du dossier de demande de prise en charge, mention des résultats du test cognitif (MOCA, BEARNI, Bilan neuropsychologique complet) ; Consultation médicale de préadmission en HDJA, validation de l'admission en commission médicale et proposition du projet au patient et au médecin adresseur (objectif, nombre de journées et durée de la prise en charge) ; Bilan médical de fin de prise en charge à la fin du séjour et courrier médical.

4. L'organisation et le fonctionnement du service

5.1 Horaires et jours d'ouverture

La structure est ouverte de 8h30 à 13h00, 5j/7.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

5.2 Organisation de la prise en charge

5.2.1 Population accueillie

Population adulte du territoire de santé N°1 et du territoire de santé N°2 respectant les conditions d'accessibilité au site de Ty Yann et dont l'état clinique nécessite des soins tout en permettant une réintégration socio-professionnelle. La finalité de cette prise en charge à temps partiel de jour vise la rééducation des troubles cognitifs et l'adaptation aux besoins transitoires des patients en voie de réinsertion sociale et professionnelle, après une hospitalisation à temps complet. .

5.2.2 Modalité d'admission

L'admission se fait sur prescription médicale, en continuité des soins en hospitalisation complète, dans le cadre du projet de soins individualisé du patient.

Les médecins adresseurs remplissent un dossier de demande d'admission, adressé par fax ou par mail au service(secrétariat). Une consultation de préadmission médicale est proposée au patient afin de valider l'orientation médicale et l'adéquation du projet avec le projet de service. Le dossier est ensuite soumis à la commission médicale qui valide le dossier.

Un projet thérapeutique est élaboré pour chaque patient : programme thérapeutique, journées de présence, ateliers, durée, ... Ce projet est présenté au patient qui peut l'amender et qui le signe pour validation. Des réunions de synthèse pluri professionnelles sont organisées afin de réévaluer régulièrement ce projet thérapeutique individualisé.

Le projet thérapeutique est synthétisé sous la forme d'un contrat de soins qui est proposé au patient. Ce dernier peut l'amender et le signe lors d'un entretien d'admission. Dans ce contrat de soins figurent :

- Les objectifs de la prise en charge ;
- La planification des ateliers thérapeutiques, les prises en charge individualisées ;
- La durée de la prise en charge ;
- Les évaluations et les échéances (synthèses intermédiaires, fin de séjour).

Les modalités d'hospitalisation sont prévues 4 jours sur 7 et à fréquence décroissante.

.Le service étant fermé le weekend, aucune prise en charge ne peut se faire.

5.2.3 Pendant l'hospitalisation

Les différents ateliers thérapeutiques proposés comprennent notamment :

- Consultations avec le médecin addictologue, le médecin psychiatre le cas échéant ;
- Entretiens soignants,
- Bilan neuropsychologiques individuels
- Entretiens psychologue ;

- Prise de rendez-vous, si nécessaire, auprès de spécialistes sur prescription médicale ;
- Participation aux groupes de parole

Ces activités thérapeutiques sont effectuées selon le projet du patient et sont adaptées à l'évolution clinique du patient.

Le personnel organise des réunions de transmission quotidiennes et hebdomadaires, comprenant des évaluations régulières et les coordinations nécessaires.

Les consultations médicales sont programmées selon l'évolution du contrat de soins ; au besoin, des consultations médicales supplémentaires sont planifiées.

5.2.4 Gestion des traitements

Dans le cadre du circuit du médicament, le traitement médicamenteux est préparé et distribué par l'équipe infirmière pendant le temps de présence. Le patient gère seul la prise effective de son traitement, sauf contre-indication médicale.

5.2.5 Organisation de la prise en charge somatique

Le suivi somatique est assuré par le médecin généraliste traitant. Comme précisé, le cas échéant, le service sollicitera dans le cadre de soins courants, les professionnels de santé de ville (médecine spécialisée, dentiste).

5.2.6 Sortie d'hospitalisation

Avant la sortie, un suivi est proposé au patient selon différentes modalités :

- La sortie peut se faire avec un suivi dans un C.S.A.P.A.(partenariat réseau Alcool toxiques du Ponant TS N°1, et territoire Santé N°2)
- Un rendez-vous peut être pris pour un suivi psychiatrique ;
- Un rendez-vous est systématiquement proposé avec le médecin traitant ;
- Les Appartements thérapeutiques : KERGEMER, ADI

Dans tous les cas, la transmission d'informations nécessaires à ce suivi est organisée et assurée (fiches de liaison, courriers, ordonnances...).

Un courrier de sortie est adressé au médecin traitant du patient, après son accord à la sortie.

5.2.7 Autres intervenants – partenariat et personnes ressources pour la structure Dans un souci de prise en charge globale du patient, les différents professionnels collaborent avec différents partenaires et acteurs de la filière :

- Professionnels de santé de ville (médecine générale et spécialisée, dentiste, kinésithérapie, laboratoire d'analyse biologique...) ;
- L'accueillant à la suite, de la personne (employeur, lycée, centre de formation...) ;
- Les services des tutelles ;
- La famille et l'entourage ;
- Les associations d'entraide.

Cette collaboration permet une meilleure coordination entre les différents intervenants et facilite la réhabilitation du patient.